

Asie de l'Est et Pacifique

Australie

Cambodge

Chine

Indonésie

Japon

Malaisie

Mongolie

Myanmar

Nouvelle-Zélande

Pacifique Sud

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Philippines

République de Corée

République démocratique populaire lao

République populaire démocratique de Corée

Singapour

Thaïlande

Timor-Leste

Viet Nam

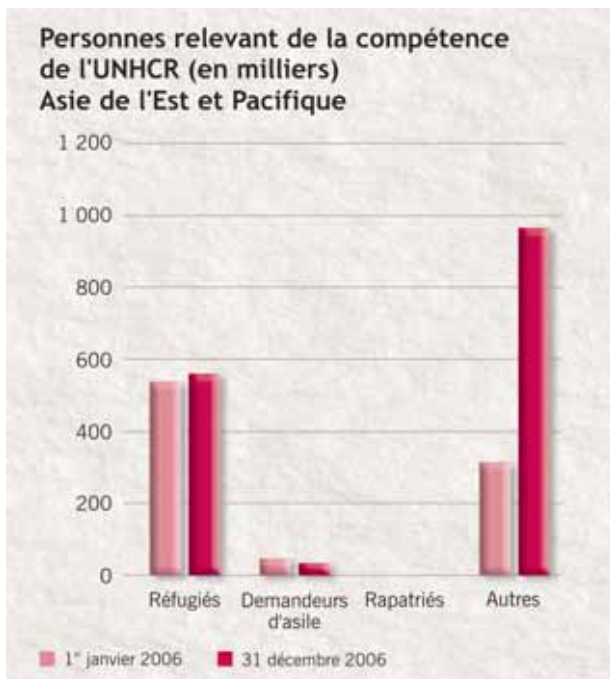
Faits marquants

- En 2006, l'UNHCR a déployé d'importants efforts pour obtenir la réinstallation des personnes réfugiées en Thaïlande, en Malaisie et dans la RAS de Hong Kong (Chine) afin de trouver des solutions durables à leur sort. En Malaisie, plus de 3 500 demandes de réinstallation ont été soumises aux gouvernements concernés et 1 300 candidats ont été acceptés et ont quitté le pays. En Thaïlande, 19 900 demandes et plus de 4 700 départs ont été enregistrés au cours de l'année.
- Pendant les premiers mois de la crise socio-politique qui a secoué Timor-Leste et qui a provoqué des déplacements de population vers la capitale, Dili, l'Organisation a répondu aux besoins les plus pressants de quelque 30 000 déplacés en matière d'abris et de protection. Tous les autres déplacés internes (150 000 au total dans le district) ont bénéficié de l'appui plus général de l'UNHCR, conformément aux directives adoptées par le Groupe de travail sur la protection à Dili.
- Au Myanmar, l'UNHCR a signé avec son homologue gouvernemental un mémorandum d'accord l'autorisant à offrir protection et assistance aux personnes déplacées dans le sud-est du pays. Dans le nord de l'État de Rakhine, l'Organisation s'est efforcée d'améliorer la situation de tous les résidents en appuyant leur recensement systématique et la délivrance de certificats de naissance et autres documents personnels, première étape vers l'obtention d'un véritable statut juridique.
- Dans la RAS de Hong Kong, le Gouvernement a accepté de se charger de l'aide aux demandeurs d'asile dotés de besoins spécifiques.
- Au Cambodge, l'UNHCR a poursuivi son dialogue avec les autorités afin d'instaurer un régime d'asile national. Au Viet Nam, la nouvelle politique gouvernementale en matière de propriété foncière et de liberté religieuse a répondu à certains des problèmes des minorités ethniques.



Environnement opérationnel

En Thaïlande, l'année 2006 a été marquée par l'instabilité politique engendrée par le coup d'État militaire et le changement de gouvernement. Lors de la présentation du programme du nouveau Gouvernement à l'Équipe des Nations Unies dans le pays, le Premier ministre par intérim a toutefois déclaré que la question des réfugiés figurait parmi ses trois principales priorités.



En Malaisie, l'année a été marquée par un resserrement progressif de l'espace humanitaire et du cadre de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile.

À Timor-Leste, la violence engendrée par l'agitation politique a provoqué le déplacement de quelque 150 000 personnes dans la capitale, Dili, ainsi que dans les districts environnants, suscitant ainsi la participation de l'UNHCR à une intervention d'urgence interorganisations. La résolution des causes premières des troubles civils et politiques qui agitent le pays dépendra en grande partie du résultat de l'élection présidentielle d'avril 2007 et du scrutin législatif qui suivra en cours d'année.

Bien que le Gouvernement du Myanmar ait accepté deux missions du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, ce qui a été considéré comme un signe positif, les autorités ont continué d'imposer des restrictions aux organisations humanitaires et de contrôler leurs opérations. Dans le même temps, la sécurité s'est considérablement détériorée dans l'est du pays, en raison des affrontements survenus entre les rebelles et l'armée entre janvier et juin 2006.

En Indonésie, l'élection d'un nouveau gouverneur, survenue en décembre, a consolidé le processus de paix dans la province de Nanggroe Aceh Darussalam. Grâce à cette amélioration, la Mission de suivi d'Aceh a été en mesure d'achever son mandat de soutien au processus de paix, et la reconstruction de la province frappée par le tsunami a pu progresser.

Réalisations et impact

En Thaïlande, l'UNHCR a entrepris un vaste programme de réinstallation. Parallèlement, il a collaboré avec ses partenaires pour tenter de réduire la dépendance de la population restante vis-à-vis de l'aide internationale.

En Malaisie, l'UNHCR a effectué une demande de réinstallation collective, avec l'accord des États-Unis, pour le compte d'environ 4 000 Chinois originaires du Myanmar. Ceux-ci devraient être réinstallés en 2007. Par ailleurs, des réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR en Malaisie ont été autorisés à se faire soigner dans les hôpitaux publics à un tarif de 50 pour cent. Le calme étant revenu dans la province indonésienne de Nanggroe Aceh Darussalam, l'UNHCR a commencé à informer les 20 000 personnes originaires de cette province réfugiées en Malaisie que leur statut de protection temporaire ne serait pas renouvelé.

Au Myanmar, suite à la signature d'un mémorandum d'accord avec son homologue gouvernemental, l'UNHCR a renforcé son opération dans le sud-est du pays, le long de la frontière avec la Thaïlande. Aucun rapatriement librement consenti vers le nord de l'État de Rakhine n'est survenu en 2006. L'UNHCR a concentré ses activités sur l'octroi d'un statut juridique à l'ensemble des résidents, en attendant que la question de leur nationalité soit résolue. L'Organisation est ainsi parvenue à convaincre le ministère

de l'Immigration d'accélérer, grâce à une campagne devant démarrer au début 2007, la délivrance de documents personnels à plus de 200 000 apatrides âgés de plus de dix ans.

Au Viet Nam, l'UNHCR a consolidé l'accès aux rapatriés des hauts plateaux du centre du pays. En ce qui concerne la population apatride, et en particulier les anciens réfugiés cambodgiens, le Premier ministre a émis en décembre 2006 une nouvelle directive lançant leur processus de naturalisation, avec l'assistance technique et financière de l'UNHCR.

En Indonésie, des signes prometteurs ont permis d'espérer que des solutions durables allaient être trouvées pour au moins la moitié des quelque 240 ressortissants iraquiens et afghans vivant depuis longtemps dans l'incertitude juridique.

Contraintes

En Thaïlande, en dépit de relations de travail positives et efficaces avec les autorités, l'absence de politique claire concernant les réfugiés a souvent empêché l'UNHCR d'exercer son mandat de protection et d'appliquer une stratégie cohérente pour promouvoir leurs droits.

Deux des principales difficultés rencontrées par l'UNHCR sont le manque de sécurité à Timor-Leste et l'augmentation du nombre des demandeurs d'asile en Malaisie et en Indonésie. Ces deux contraintes ont fait peser une charge supplémentaire sur les ressources disponibles. En Malaisie, les restrictions d'accès aux établissements de détention ont limité les actions de suivi et de protection.

Bien que la RAS de Hong Kong continue d'attirer des flux mixtes de migrants légaux et clandestins, de demandeurs d'asile et de réfugiés, elle ne possède pas de mécanisme national permettant d'appliquer pleinement la Convention de 1951, dont la Chine est signataire. Au Japon, l'évaluation réalisée au sujet de l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité a corroboré les inquiétudes de l'Organisation concernant les mauvaises conditions d'accueil des demandeurs d'asile.

Vers la fin de l'année, l'UNHCR et la communauté internationale se sont alarmés du durcissement de l'attitude de la Thaïlande à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile, notamment de ceux originaires de la République démocratique populaire lao. Un certain nombre de Laotiens d'ethnie hmong ont été expulsés sans que l'UNHCR ait pu les rencontrer, en dépit de demandes répétées. Par ailleurs, 152 réfugiés reconnus comme tels sont toujours en détention dans l'attente d'une solution durable.

Opérations

Les opérations de l'UNHCR en **Thaïlande** sont décrites dans un chapitre distinct.

En **Australie**, le bureau régional a également pris en charge la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Pacifique Sud. Il s'est efforcé d'obtenir des améliorations des législations relatives aux réfugiés, a entrepris des

activités de conseil et de plaider au sujet de la protection et a contribué à la consolidation des programmes de réinstallation existants. Dans ce cadre, l'Organisation a soumis des propositions à des comités parlementaires et a émis des avis sur des projets de loi. Elle a examiné 103 demandes d'asile et formulé des recommandations à leur sujet. Elle a également soumis 40 demandes de réinstallation d'urgence à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Enfin, l'UNHCR a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement de Fidji pour procéder à la détermination du statut de réfugié.

Au **Cambodge**, 542 personnes au total, dont 448 Montagnards originaires du Viet Nam, ont été placées sous la protection de l'UNHCR. L'application du mémorandum d'accord signé en 2005 par l'UNHCR, le Cambodge et le Viet Nam a produit des résultats significatifs, puisque l'ensemble des Montagnards ont été hébergés dans trois sites et ont reçu l'assistance nécessaire. Une centaine de Montagnards ont été réinstallés, tandis que 37 autres rentraient de leur plein gré au Viet Nam.

En **Chine**, l'UNHCR a proposé au Gouvernement de l'aider à élaborer des projets de réglementation relative aux réfugiés, en vue d'instaurer un régime national d'asile. N'étant pas autorisés à travailler, les réfugiés et les demandeurs d'asile sont totalement dépendants de l'assistance de l'UNHCR. En raison du coût élevé des droits d'inscription pour les non-résidents, l'UNHCR n'a été en mesure de scolariser que trois enfants réfugiés sur 29 dans l'enseignement public chinois. Les autres enfants ont reçu une éducation primaire non institutionnalisée au sein de la communauté réfugiée. Profitant de la visite du Haut Commissaire en mars 2006, l'UNHCR a continué à solliciter un meilleur accès aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence.

En **Indonésie** et à **Singapour**, malgré l'absence de mécanismes nationaux adaptés, l'UNHCR est parvenu à coopérer avec les Gouvernements afin que plus de 600 personnes relevant de sa compétence bénéficient d'une protection, grâce à l'accès aux procédures d'asile et à une assistance de base. En Indonésie, cette coopération a permis de déterminer le statut de 414 demandeurs d'asile nouvellement arrivés, qui ont également accédé à d'autres services. La recherche de réponses humanitaires à la question des 240 Iraquiens et Afghans abandonnés en Indonésie depuis plus de cinq ans a débouché sur la perspective de solutions durables pour au moins 50 pour cent d'entre eux. Les efforts déployés pour inciter les autorités indonésiennes à s'impliquer davantage dans la gestion des réfugiés et les convaincre d'accéder aux instruments internationaux ont reçu un accueil favorable. L'Organisation a par ailleurs contribué à renforcer les capacités de gestion des catastrophes de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), faisant ainsi de ce domaine l'une des priorités de l'Association.

Au **Japon**, l'UNHCR a poursuivi son action de protection par le biais d'interventions au cas par cas et de conseils juridiques, ainsi que d'activités de formation, de défense de la cause et de renforcement des capacités. Des progrès significatifs ont été accomplis dans la formation de 400 agents d'immigration aux questions de protection, y compris à la nécessité de prendre en compte les problèmes des réfugiés dans les mesures de contrôle de l'immigration. En l'absence de programmes d'aide efficaces financés par

l'État, les demandeurs d'asile ont continué à dépendre en grande partie des ONG pour l'assistance sociale et juridique. L'application de la version révisée de la Loi sur l'immigration n'a pas répondu aux attentes de l'UNHCR, la détention demeurant un élément important du système d'accueil.

En **Malaisie**, l'UNHCR a pu envisager des solutions durables pour quelque 4 000 réfugiés chins originaires du Myanmar, qui devraient être réinstallés en 2007. Plus de 3 500 demandes de réinstallation ont été déposées en 2006, soit environ 42 pour cent de plus qu'en 2005. Quelque 9 000 demandeurs d'asile ont été recensés par l'Organisation, souvent lors de visites de terrain dans les communautés de réfugiés. Par le biais de contacts individuels et de formations des cadres, l'UNHCR a obtenu une coopération accrue avec les principales autorités, et notamment avec la police. Cela a facilité l'accès aux détenus et a permis la libération de 2 200 personnes relevant de sa compétence. Des difficultés ont toutefois commencé à survenir vers la fin de l'année. Dans plus de 500 affaires, les poursuites ont été abandonnées et les détenus libérés grâce à la représentation judiciaire de l'UNHCR. Les individus extrêmement vulnérables ont bénéficié d'une attention et d'une assistance particulières et ont été orientés vers les services compétents, y compris des hôpitaux pour les traitements urgents. Près de 350 enfants réfugiés ont bénéficié d'un projet de scolarisation communautaire. Enfin, l'UNHCR a fourni une assistance matérielle et financière à 20 groupements de femmes, afin de faciliter les activités génératrices de revenus.

Le **Centre de protection régional** de Kuala Lumpur, qui s'est efforcé de faire figurer la protection parmi les préoccupations des institutions régionales et de la société civile, a obtenu d'importantes avancées. Il a également contribué aux Consultations intergouvernementales Asie-Pacifique sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants et a participé à l'harmonisation du processus de détermination du statut de réfugié, des normes de protection et des procédures à travers la région.

Bien que son adhésion à la Convention de 1951 et à son Protocole soit encore en débat et qu'il existe des lacunes dans la législation, la **Mongolie** a élargi l'espace humanitaire réservé aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR. En l'absence de procédures d'identification des réfugiés, l'Organisation a entrepris la détermination de leur statut et a coopéré avec les autorités mongoles afin d'élaborer des solutions, principalement par le biais de la réinstallation.

Au **Myanmar**, aucun ressortissant n'a choisi de rentrer du Bangladesh au cours de l'année 2006. L'absence de statut juridique clair pour les 236 000 anciens réfugiés rentrés les années précédentes, de même que pour la vaste majorité des résidents du nord de l'État de Rakhine, demeure la principale préoccupation de l'UNHCR. L'Organisation a tenté de remédier aux problèmes de protection les plus graves découlant de cette situation. Environ 8 000 femmes et adolescentes ont bénéficié des activités proposées par les centres communautaires. En outre, 121 individus dotés de besoins particuliers ont reçu une assistance et environ 1 200 personnes ont suivi une formation professionnelle.

Plus de 4 300 membres de la communauté musulmane ont obtenu le diplôme sanctionnant les cours de langue

birmane destinés à favoriser leur intégration au sein des communautés locales. Quelque 5 000 enfants ont reçu une aide pour suivre une scolarité primaire dans l'enseignement public. Au vu de l'accord conclu avec le Gouvernement concernant le projet de délivrance de documents individuels, le statut juridique de l'ensemble de la population musulmane de la région est susceptible de s'améliorer.

L'UNHCR a dirigé une importante opération de gestion des données, mettant principalement l'accent sur le nord de l'État de Rakhine. Une enquête a été réalisée dans 191 villages, et une autre auprès de 785 ménages représentatifs. Les projets à impact rapide lancés par l'UNHCR ont eu une utilité immédiate pour les communautés qui ont bénéficié de la construction ou de la réhabilitation de 14 écoles primaires, dix centres de santé ruraux, 49 puits et trois ponts.

En **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, l'UNHCR a offert une protection de base aux 2 700 réfugiés de la province indonésienne de Papouasie occidentale vivant à East Awin, dont elle a satisfait les besoins élémentaires en matière de vivres, de transport et d'abris. L'Organisation a également apporté son soutien à 11 réfugiés urbains non mélanésiens. En matière de solutions durables, l'UNHCR s'est efforcé de rallier l'appui des autres organisations, afin de favoriser l'intégration sur place par l'autonomisation des communautés et par des activités d'autosuffisance.

Aux **Philippines**, les plaidoyers de l'UNHCR, complétés par les efforts de différents partenaires, ont permis d'étendre le traitement généralement favorable accordé aux réfugiés. Plus de 70 pour cent des réfugiés sont devenus autosuffisants et 50 pour cent sont en passe d'acquiescer la nationalité philippine.

En **République de Corée**, certains progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la Convention de 1951 et de son Protocole de 1967, ainsi que dans le traitement des réfugiés. En ce qui concerne la détermination du statut, l'Unité chargée des réfugiés au sein du Bureau de l'Immigration de Séoul, qui reçoit la plupart des demandes, a vu ses effectifs doubler de trois à six fonctionnaires. L'UNHCR, dont la présence à Séoul a été renforcée, a pu entamer des échanges réguliers avec cette Unité en matière de formation et d'information. D'importants obstacles subsistent toutefois, tels que le nombre croissant de demandes d'asile en souffrance.



Le camp de réfugiés de Ra Ma Luang en Thaïlande se trouve à cheval sur une rivière bordée de collines escarpées. Pour se rendre d'un côté à l'autre du camp, il faut traverser ce pont.

À **Timor-Leste**, l'UNHCR a continué à fournir une assistance aux réfugiés reconnus comme tels, les réserves émises par le pays au sujet des instruments internationaux limitant les obligations de l'État en matière d'aide sociale. Afin d'améliorer la capacité du pays à traiter les questions liées aux réfugiés, l'Organisation a formé des fonctionnaires, dispensé des conseils au Gouvernement et diffusé des informations sur la protection, y compris des Modules d'adhésion à la Convention relative au statut des apatrides. Cependant, l'UNHCR a radicalement réorienté ses efforts en mai et juin, en raison des déplacements de population massifs provoqués par la crise politique. *(Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à l'encadré.)*

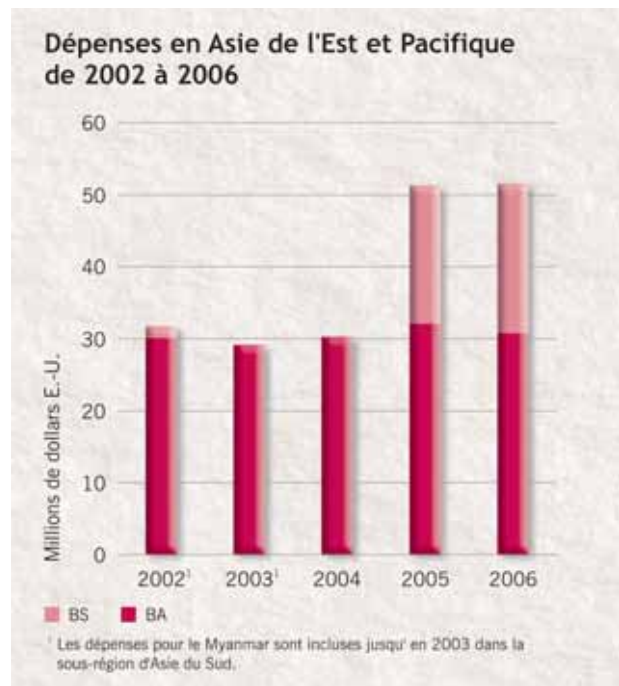
Au **Viet Nam**, l'UNHCR a entrepris des missions de suivi dans les hauts plateaux du centre du pays. Outre les huit visites effectuées en 2006, il a organisé des séances de formation et des ateliers consacrés à la mise en œuvre de micro-projets. Ces activités ont renforcé la confiance au sein des communautés et amélioré la capacité de suivi de l'Organisation. L'UNHCR est également parvenu à faire figurer la question de l'apatridie dans le programme gouvernemental. Ainsi, le Premier ministre a décidé d'amorcer en 2007 le processus de naturalisation de quelque 9 500 apatrides.

Informations financières

La plupart des activités essentielles ont bénéficié d'un financement adéquat dans la majorité des pays. Dans certains cas, toutefois, tous les besoins prioritaires n'ont pu être satisfaits. L'UNHCR a notamment été contraint de reporter la mise en œuvre de la stratégie d'intégration sur place en Papouasie-Nouvelle-Guinée, tandis que les restrictions financières nuisaient à l'éducation des enfants réfugiés en Chine. Les collectes de fonds effectuées par les délégations au niveau local ont permis de combler certaines lacunes dans la RAS de Hong Kong et, dans une moindre

mesure, en Malaisie. Les contributions supplémentaires perçues au cours de l'année 2006 ont en outre permis à l'Organisation d'entreprendre des activités extrabudgétaires en Thaïlande, renforçant ainsi l'impact de ses opérations.

Au cours de la période 2002-2006, les budgets-programmes annuels globaux de la sous-région sont demeurés à un niveau relativement stable, aux alentours de 30 millions de dollars E.-U. Des programmes supplémentaires ont par ailleurs été lancés à Timor-Leste : le premier en 2002, pour achever le rapatriement de quelque 225 000 Timorais de l'Est du Timor occidental, et le second en 2006, pour faire face à la reprise du conflit et des déplacements massifs. Un autre programme supplémentaire de grande ampleur a été lancé en 2005 et poursuivi en 2006 pour intervenir en Indonésie à la suite du tsunami.



Intervention d'urgence face aux déplacements internes à Timor-Leste

À Timor-Leste, la violence engendrée par l'agitation politique a provoqué en 2006 le déplacement de quelque 150 000 personnes. Les églises, l'enceinte des Nations Unies, l'aéroport, les écoles et d'autres sites de la capitale, Dili, ainsi que des localités environnantes ont été transformés en abris pour les personnes ayant fui leur domicile. Face à l'intensification de la violence en avril et mai 2006, le Gouvernement de Timor-Leste a fait appel à l'aide internationale. L'Australie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et le Portugal ont répondu à cet appel par l'envoi de forces militaires et policières. Bien que

les forces internationales aient contribué à maîtriser la violence et les pillages, les conditions de sécurité sont demeurées précaires, provoquant une augmentation du nombre des déplacés internes et des camps les abritant.

À la fin du mois de mai, le Président Xanana Gusmão a demandé à l'UNHCR de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des déplacés. Le Représentant spécial du Secrétaire général à Dili a également demandé à l'UNHCR d'appuyer l'Équipe des Nations Unies dans le pays dans le cadre de l'intervention d'urgence interorganisations.

En juin, l'UNHCR a envoyé une équipe d'intervention d'urgence à Dili. Après avoir consulté le Gouvernement, l'Équipe des Nations Unies et les ONG, l'Organisation s'est concentrée sur la protection et la fourniture d'abris et d'articles non alimentaires à quelque 30 000 déplacés. Une attention particulière a été accordée aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées. Par ailleurs, l'UNHCR a coprésidé avec le Gouvernement les groupes de travail consacrés à la protection et aux abris d'urgence et a participé aux groupes chargés de la gestion des camps et des produits non alimentaires.

Bien que le projet d'intervention d'urgence n'ait pas été prévu dans le plan d'opérations national pour 2006, l'action de l'UNHCR a été conforme aux objectifs stratégiques du Bureau pour l'Asie et le Pacifique. Parmi ces objectifs figurait en effet la volonté de s'engager de façon plus directe et efficace auprès des déplacés internes de la région, en s'attachant notamment à passer en revue les déplacements existants et potentiels.

Réalisations et impact

Objectifs principaux

Les objectifs de l'UNHCR à Timor-Leste étaient les suivants : assurer la protection coordonnée des déplacés internes à Dili et dans les districts environnants, en mettant l'accent sur la lutte contre la violence sexuelle et sexiste ; promouvoir la sécurité des déplacés par une coopération étroite avec les forces internationales de sécurité ; collaborer avec les autres institutions des Nations Unies afin d'améliorer les conditions de vie des déplacés dans l'attente de leur retour ; aider le Gouvernement à renforcer sa capacité de protection et d'assistance envers les déplacés, en diminuant au fur et à mesure les interventions de l'UNHCR.

De mai à août, l'UNHCR s'est concentré sur les secours immédiats aux déplacés en leur fournissant des tentes et des articles non alimentaires, en veillant à la bonne gestion des camps, en partenariat avec d'autres organisations, et en appliquant une stratégie de protection efficace. Ces efforts ont notamment abouti aux réalisations suivantes :

- mise en lumière du rôle des forces militaires et policières internationales dans la protection physique des déplacés et appui aux activités destinées à améliorer la sécurité des camps et des sites d'installation ;
- amélioration des conditions de vie dans les camps existants par la fourniture de tentes, d'articles non alimentaires et d'un soutien rapide ;
- établissement de nouveaux camps à l'aéroport et dans le stade national, afin de décongestionner les zones surpeuplées ;
- renforcement de la gestion des camps par d'autres organisations et instauration de procédures opérationnelles permanentes pour leur administration ;
- création d'un groupe de travail sur la protection, coprésidé avec le ministère du Travail, afin d'accentuer l'importance accordée aux besoins de protection sur les sites d'hébergement ;



Timor-Leste: Beaucoup de déplacés internes contraints d'abandonner leur foyer ont cherché refuge dans un camp de fortune près du port, à Dili.

UNHCR/IN - Ng.

- création de groupes de travail consacrés aux abris et aux articles non alimentaires et instauration de directives concernant la distribution et l'hébergement des déplacés sous des tentes.

L'UNHCR a participé à l'amélioration des camps de déplacés dans la capitale et ses environs. Les interventions ont été menées en étroite coordination avec le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations opérant à Dili et aux alentours. En juillet-août, la participation de l'UNHCR à la distribution d'abris d'urgence et d'articles non alimentaires a été réduite à mesure que les besoins s'amenuisaient.

Les principales activités de protection ont été planifiées à l'issue d'évaluations participatives, en tenant compte des programmes des pouvoirs publics, des ONG et des autres institutions des Nations Unies. La stratégie a été axée sur la protection physique, notamment par la lutte contre l'insécurité dans les camps et par la prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste.

Les problèmes de protection liés à l'assistance ont été traités avec l'organisation désignée comme agent centralisateur dans les camps, tandis que le suivi des mouvements de déplacés était assuré par le médiateur national et d'autres défenseurs des droits de l'homme.

De septembre à décembre, l'UNHCR s'est concentré sur les besoins de protection des déplacés internes par les moyens suivants :

- coordination des activités de protection des autres organisations ;
- renforcement de la capacité de protection des pouvoirs publics ;

- aide à la réconciliation, en fonction des besoins et des possibilités, par le biais du dialogue et de projets de « coexistence » ;
- suivi des besoins de protection dans les camps.

L'UNHCR s'est engagé soit directement, soit indirectement (par le biais du Gouvernement, du bureau du médiateur, d'autres institutions des Nations Unies, d'ONG nationales et internationales et d'acteurs de la société civile, y compris l'Église) dans un processus de dialogue constructif et de réconciliation au sein des communautés, afin de permettre aux déplacés de regagner leur lieu d'origine. L'UNHCR a ainsi joué un rôle clé dans l'élaboration du programme gouvernemental « Simu Malu », ou programme d'acceptation mutuelle, destiné à promouvoir les retours.

Comme prévu, l'UNHCR a mis fin à son opération d'hébergement d'urgence en confiant la direction du groupe de travail sur les abris aux autorités nationales et en cédant à l'État l'ensemble des tentes et des articles non alimentaires encore en stock. Les activités de l'Organisation se sont ensuite réorientées vers le renforcement des capacités et l'aide à la réconciliation, en délaissant les sites d'installation des déplacés au profit des communautés d'origine.

Cependant, le problème des déplacements internes n'ayant toujours pas été résolu en fin d'année, l'UNHCR a poursuivi son action de protection et de réconciliation auprès des déplacés, à la demande du Gouvernement et de l'Équipe des Nations Unies dans le pays.

Budget et dépenses (dollars E.-U.)

Pays	Budget final			Dépenses		
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire ¹	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire ¹	Total
Australie et Nouvelle-Zélande	1 036 042	0	1 036 042	977 757	0	977 757
Cambodge	1 328 674	0	1 328 674	1 125 209	0	1 125 209
Chine	3 768 703	0	3 768 703	3 533 990	0	3 533 990
Indonésie	2 897 346	18 616 938	21 514 284	2 299 855	16 245 122	18 544 977
Japon	4 100 718	0	4 100 718	2 709 333	0	2 709 333
Malaisie	3 953 127	0	3 953 127	3 153 246	0	3 153 246
Mongolie	70 157	0	70 157	68 743	0	68 743
Myanmar	5 069 737	0	5 069 737	4 203 326	0	4 203 326
Papouasie-Nouvelle-Guinée	491 794	0	491 794	431 044	0	431 044
Philippines	216 241	0	216 241	200 911	0	200 911
République de Corée	790 770	0	790 770	700 744	0	700 744
Singapour	46 309	0	46 309	37 163	0	37 163
Thaïlande	12 300 874	0	12 300 874	10 559 707	0	10 559 707
Timor-Leste	197 782	4 571 000	4 768 782	196 996	4 570 224	4 767 220
Viet Nam	564 657	0	564 657	521 075	0	521 075
Projets régionaux ²	15 000	0	15 000	10 486	0	10 486
Total	36 847 932	23 187 938	60 035 870	30 729 585	20 815 346	51 544 931

¹ N'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.

² Inclut les activités liées à la protection, au transport et au rapatriement, ainsi que la promotion du droit des réfugiés en Asie.

Contributions volontaires affectées (dollars E.-U.)

Affectation	Donateur	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire
Asie de l'Est et Pacifique			
	États-Unis	7 563 950	0
	Japon	2 000 000	0
	Norvège	1 597 444	0
Sous-total		11 161 394	0
Cambodge			
	Japon	200 000	0
	Norvège	798 722	0
	Philippines	1 819	0
Sous-total		1 000 542	0
Chine			
	Donateurs privés à Hong Kong SAR, Chine	14 931	0
	États-Unis	257 140	0
	Norvège	822 684	0
Sous-total		1 094 755	0
Indonésie			
	Norvège	23 962	0
Sous-total		23 962	0
Malaisie			
	Australie	110 000	0
	Commission européenne	33 658	0

Affectation	Donateur	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire
	États-Unis	474 764	0
	Norvège	23 962	0
Sous-total		642 384	0
Mongolie			
	Liechtenstein	38 760	
Sous-total		38 760	0
Myanmar			
	Australie	314 961	0
	Commission européenne	973 564	0
	Japon	1 200 000	0
	Norvège	23 962	0
	Suisse	196 850	0
Sous-total		2 709 336	0
Papouasie-Nouvelle-Guinée			
	<i>Australia for UNHCR</i>	7 519	0
	Donateurs privés en Australie	1 633	0
Sous-total		9 151	0
République de Corée			
	Donateurs privés en République de Corée	5 506	0
Sous-total		5 506	0
Thaïlande			
	Australie	342 523	0
	États-Unis	1 290 499	0
	Italie	811 122	0
	<i>Japan Association for UNHCR</i>	46 548	0
	Japon	500 000	0
	Luxembourg	329 381	0
	Norvège	201 214	0
	République de Corée	9 800	0
	Royaume-Uni	271 195	0
	Suisse	196 850	0
	TOTAL - CARPA (France)	2 345 600	0
	TOTAL (France)	283 826	0
Sous-total		6 628 558	0
Timor-Leste			
	Allemagne	0	64 267
	Australie	0	287 101
	<i>Australia for UNHCR</i>	285	114 842
	CERF	0	1 241 949
	Commission européenne	0	1 884 422
	Donateurs privés au Portugal	0	1 282
	Donations en ligne (Siège)	0	7 894
	<i>Fundação Calouste Gulbenkian (Portugal)</i>	0	150 000
	Irlande	0	100 503
	<i>Japan Association for UNHCR</i>	0	3 647
	Japon	0	2 004 512

Affectation	Donateur	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire
	Norvège	159 744	486 990
	<i>USA for UNHCR</i>	1 400	0
Sous-total		161 429	6 347 411
Viet Nam			
	Commission européenne	21 204	0
	États-Unis	72 000	0
	Norvège	30 000	0
	Royaume-Uni	9 811	0
Sous-total		133 014	0
Total		23 608 791	6 347 411